

SLOW

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau 05 décembre 2023

Séance du 05 décembre 2023

Objet de délibération :

Avis du syndicat mixte à l'égard du projet
de modification n°1 du PLU de Beynost

Sont présents 9 membres convoqués le 27 novembre 2023.

Sont excusés : Anne BOLLACHE, Joël BRUNET, Emmanuel GINET et Jean-Alex
PELLETIER.

Le président fait part de la sollicitation, par la commune de Beynost, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification n°1 du PLU prescrite le 29 septembre 2022. Il rappelle que le PLU a été approuvé le 16 décembre 2019.

Il précise que ce projet de modification a pour objet :

- 1- L'intégration des résultats de l'étude urbaine avec l'introduction d'une nouvelle OAP permettant de mieux maîtriser les projets à long terme,
- 2- L'amélioration de l'écriture de certains points du règlement pour faciliter leur application notamment :

- Insérer un tableau pour éviter toute interprétation concernant le nombre de logements locatifs sociaux à produire,
- Fixer les règles d'implantation pour les piscines et certains ouvrages techniques,
- Apporter des précisions sur la notion de fonctionnement bioclimatique de la construction,
- Préciser la règle pour la pose de panneaux solaires afin de favoriser le développement des installations,
- Revoir la règle des retraits pour ne pas bloquer les projets d'isolation des façades par l'extérieur,
- Ajouter, modifier ou supprimer des emplacements réservés,
- Revoir les ratios de stationnement exigés qui sont pénalisant pour les activités économiques,
- Augmenter la surface dédiée aux activités de service afin de permettre des installations dans une logique de mixité fonctionnelle,
- Assurer une meilleure protection du patrimoine végétal en zone urbaine pour assurer la qualité du cadre de vie,
- Adapter la règle de plantation d'arbres en zone d'activités économiques pour les grands tènements,
- Compléter le règlement pour assurer une bonne prise en compte de la sécurité routière lors des divisions parcellaires notamment largeur de voie, aire de retournement...,
- Modification des règles relatives à la pleine terre, qui sont insuffisamment contraignantes pour les constructions nouvelles et trop contraignantes pour la gestion du bâti existant.

Après une présentation et une analyse technique de l'ensemble du dossier,

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

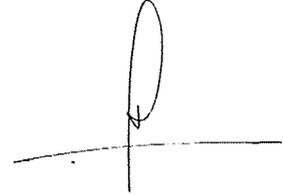
Publié le

ID : 001-250102258-20231205-05122023BEYNOST-DE

A l'unanimité des membres présents,

- **REND UN AVIS FAVORABLE** à la modification n°1 du PLU de la commune de Beynost, prescrite le 29 septembre 2022.

Le président,
Alexandre NANCHI



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le

11 DEC. 2023

11 DEC. 2023